

ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER UN BILAN SANGUIN À LA SUITE DU REPÉRAGE DE SYMPTÔMES ET SIGNES SUGGESTIFS D'UN TROUBLE NEUROCOGNITIF LÉGER OU MAJEUR

Établissement : GMF Des Affluents

Numéro de l'ordonnance collective : 01

Date d'entrée en vigueur : Avril 2024

Période de validité : 3 ans (Avril 2027)

SITUATION CLINIQUE

Personne âgée de 60 ans et plus chez qui un trouble neurocognitif (TNC) léger ou majeur est soupçonné et dont les symptômes et signes ont été objectivés après :

- Une appréciation de l'état cognitif à l'aide d'outils de repérage validés; ou
- Une évaluation clinique.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

Activités réservées de l'infirmier(ère) :

- Appréciation de la condition de santé
- Porter une attention particulière aux situations ou conditions médicales suivantes qui peuvent être à l'origine ou aggraver les atteintes cognitives repérées
- Effectuer un bilan sanguin pour détecter les maladies concomitantes qui pourraient causer ou exacerber les symptômes et signes suggestifs d'une atteinte cognitive
- Rédiger la requête appropriée pour demander les analyses indiquées selon le protocole médical national n° 628013 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Les infirmier(ère)s du GMF Des Affluents qui possèdent la formation pertinente, les connaissances et les compétences nécessaires à l'application du protocole n° 628013

INDICATIONS

Aucune indication additionnelle

CONTRE-INDICATIONS

Mêmes contre-indications que celles spécifiées pour l'application du protocole médical national (n° 628013) soit :

- Si, à la suite de la première évaluation, les résultats démontrent que les fonctions cognitives ne sont pas compromises.
- Présence dans le dossier médical des résultats de toutes les analyses de laboratoire visées réalisées au cours des six derniers mois

PROTOCOLE MÉDICAL

Se référer au protocole médical national n° 628013 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux publié sur le site Web au moment de l'application de cette ordonnance.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Diriger la personne vers le médecin traitant :

Lorsque les symptômes et signes suggestifs d'un TNC (léger ou majeur) ont été objectivés par des outils de repérage et que les résultats sous-entendent une dysfonction cognitive, indépendamment des résultats du bilan sanguin (qu'ils soient normaux ou anormaux).

Diriger la personne vers une consultation en urgence :

En présence d'un délirium ou d'un état confusionnel aigu

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Non applicable

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

INESSS. 2020. *Protocole médical national : Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur*
https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/Troubles_neurocognitifs/Bilan_sanguin/INESSS_PMN_Initiation_bilan_sanguin_TNC_Ved_Final.pdf

INESSS. 2020. *Ordonnance collective : Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur*
https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/Troubles_neurocognitifs/Bilan_sanguin/INESSS_Modele_OC_Initiation_bilan_sanguin_TNC.pdf

INESSS. 2020. *Rapport de soutien au protocole médical national et au modèle d'ordonnance collective : Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur*
https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/Troubles_neurocognitifs/Bilan_sanguin/INESSS_Rapport_Initiation-Bilan_sanguin_PMN-OC-TNC.pdf

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Non applicable

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Le médecin de garde au sans rendez-vous du Groupe de médecine de famille des Affluents (GMF).

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

• ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) : ce protocole s'appuie sur les données scientifiques et les recommandations de bonne pratique les plus récentes, bonifiées à l'aide de l'information contextuelle et du savoir expérientiel de cliniciens et d'experts québécois. Pour les détails sur le processus d'élaboration de ce protocole médical national et pour consulter les références, voir le rapport en soutien aux travaux (https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/Troubles_neurocognitifs/Memantine/INESSS_Rapport_Ajustement_IACHe_memantine_PMN-OIA-TNC.pdf)

• VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

- Joannie Ethier, Infirmière clinicienne
- Rosaria Tanferna, Médecin
- Marc Adams, Médecin
- Catherine Dupont, Conseillère-Cadre en soins Infirmiers
- Nancy Delarosbil, ASI première ligne GMF

• APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE

MÉDECINS SIGNATAIRES (HORS ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Téléphone	Télécopieur
Dre. Lydie Tchuissepa	19-113			
Dre. Rosaria Tanferna	90-199			
Dr. Marc Adams	99-038			
Dre. Marie-Josée Marceau	98-142			
Dr. Giovanni Pagliarulo	01-151			
Dre. Élise Boyer	20-768			
Dre. Sonia Chaabane	99-306			
Dre. Julie Archambault	04-162			
Dr. Arnaud Sylvestre	20-320			

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Téléphone	Télécopieur
Dre. Audrey Malo-Véronneau	20-752			
Dre. Mélanie Sénécal-Cloutre	20-753			

RÉVISION

1. Date d'entrée en vigueur : Avril 2024

Date de la dernière révision (si applicable) :

Date prévue de la prochaine révision : Avril 2027

Signature du médecin répondant (si applicable) :

Signature :

Date :